AFFRANCHI PAR L'EDIT[illegible]

VOL. IX. MANITOBA. No. [illegible]

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, SAMEDI, 7 FEVRIER, 1880

Avis.

Le Dr. T. Fafard a ouvert un bureau à St Boniface, Avenue Tache, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

Mis a l'Enclos.

Mis à l'enclos de St. François Xavier une vache rouge tachetee de blanc, âgee d'à peu près dix ans, avec la marque d'un diamant sur la corne gauche. Le propriétaire est prié de la reclamer au plus vite.

XAVIER PAGE
Gardien d'enclos.

St Frs.-Xavier 23 Déc. 1879.

Mis a l'Enclos.

Mis à l'enclos de St. Norbert Sud, une jument très âgee avec du blanc dans le front et sur le dos avec un poulin d'un an couleur grisate, la croupe blanche avec les deux pattes de derrière.

BAPTISTE JOLIBOIS,
Gardien d'Enclos.

AVIS.

Avis est par le présent donne que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour amender la charte de la "Compagnie du chemin de fer Sud Occidental de Colonisation de Manitoba" pour prolonger la ligne d'un point près de Rock Lake dans les Territoires du Nord Ouest dans une direction Occidentale jusqu'aux mines de houille de la Rivière Souris sur une ligne presque parallele à la frontière et aussi d'un point près de Winnipeg jusqu'à l'endroit ou le chemin de fer Pacifique Canadien traverse la Rivière Rouge, et aussi le pouvoir de construire des embranchements qui seraient profitables au pays et recevraient la sanction du gouvernement du Canada.

S. C. BIGGS,
Solliciteur de la Cie.

Winnipeg 5 Janvier 1880.

AVIS.

EST par le present donne que demande sera faite au Parlement de la Puissance du Canada à sa prochaine session pour un Acte incorporant "La Compagnie des Ponts de la Riviere Rouge et de la Riviere Assiniboine," lui donnant le pouvoir de construire, maintenir et exploiter un Pont pour le trafic ordinaire sur la Rivière Rouge et qui sera bâti d'un point quelconque situe dans les limites de la Cité de Winnipeg à un autre point opposé, aussi un autre pont semblable sur la Rivière Assiniboine et qui sera construit dans les limites de la Cite de Winnipeg à un autre point opposé; avec pouvoir de percevoir des taux de péage sur les dits ponts n'excedant pas le tarif suivant, savoir:

Pieton, aller et retour deux cents.

Cavalier avec cheval ou mulet, aller et retour six cents.

Animaux libres, par tête, excepté les moutons, cochons et poulains du printemps suivant leur naissance, cinq cents.

Moutons et cochons par tête deux cents.

Charette, carosse, wagon, buggy, sleigh, cutter ou autre vehicule tiré par un seul animal, douze cents et demi par passage.

Charette, carosse, wagon, buggy sleigh, cutter ou autre vehicule tire par deux animaux ou plus, par passage, vingt cents.

Le tarif ci dessus inclut la charge de bonne foi de chaque vehicule.

La hauteur des arches de chaque pont ne sera pas moins de dix-huit pieds au dessus des eaux basses; les intervalles entre les culees ou piliers de pas moins de cent pieds pour le pont de la Rivière Rouge et soixante six pieds pour le pont de l'Assiniboine. Les deux ponts seront tournants de façon à permettre une fois ouverts un passage libre de cinquante pieds de large.

Les plans et dessins de tels ponts se ont soumis à l'approbation du Gouverneur General en Conseil.

Daté à Winnipeg ce 24e jour de Novembre A. D. 1879

BAIN & BLANCHARD,
Procureurs des Petitionnaries.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que l'on s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir la passation d'un acte qui incorpore la compagnie de navigation de Manitoba, Winnipegosis et de la Saskatchewan et lui confere le pouvoir de construire des canaux ou des tramways, devant relier les lacs Manitoba et Winnipegosis, et ces derniers avec le lac du Cèdre, la Saskatchewan et le chemin de fer Canadien du Pacifique, avec pouvoir de prelever des peages et aussi de construire des bateaux a vapeur ou autres vaisseaux necessaires à la navigation des dits lacs et rivieres, ainsi que des vehicules, engins etc., pour les dits tramways; le dit acte devant autoriser telle compagnie à naviguer dans les dites eaux et à mettre en operation les dits tramways.

W. F. MUNRO,
Pour les requérants.

Toronto, 1er décembre 1879.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que Omar Bushnell, de la Ville de Winnipeg, comte de Selkirk, Procureur et conseiller en loi, de l'Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amerique, se propose de s'adresser à l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour en obtenir un acte autorisant la Societe du Barreau de Manitoba à l'admettre comme avocat Procureur et solliciteur dans la Cour du Banc de la Reine de la dite Province de Manitoba

OMAR BUSHNELL,

Winnipeg, 12 decembre 1879. 4f.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Manitoba à sa prochaine session pour un acte pour incorporer une société pour fournir l'eau à la Ville de Winnipeg, à ses habitants et aux environs avec pouvoir de poser le long des rues et chemins publics et sous terre des tuyaux ou conduits pour amener et distribuer l'eau, de reposer ou reparer ces tuyaux et aussi de construire et maintenir ces hydrants sur telles rues et chemins publics.

ROSS, ROSS & KILLAM,
Solliciteurs pour les Requérants.

Winnipeg, ce 17e decembre 1879

AVIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Manitoba à sa prochaine session pour en obtenir un acte pour incorporer une societe ayant pour fins d'établir une assurance contre le feu dans la Province de Manitoba.

Winnipeg, ce 17e décembre 1879.

ROSS, ROSS & KILLAM,
Solliciteurs pour les Requérants

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'on s'adressera au Parlement du Canada à sa prochaine session pour obtenir la passation d'un acte qui incorpore "la Compagnie de Colonisation des terres du Nord-Ouest." La dite compagnie sera organisée dans le but, entre autres choses, d'acquérir, d'occuper, d'ameliorer et de coloniser les terres, et aura le pouvoir d'acquerir et de posseder des terres, à Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, pour les fins susdites.

PINNEY ET CHRISTIE,
Solliciteurs

Ottawa, 5 decembre 1879. 5–2

AVIS PUBLIC.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'en obtenir un acte constituant en corporation, la Compagnie de chemin de fer et de navires à vapeur de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, avec pleins pouvoirs de construire, entretenir et exploiter une voie ferrée, à partir de la cite de Winnipeg, Manitoba, jusqu'à un point sur la rivière Nelson ou Baie d'Hudson, Kewatin, et de posseder et naviguer des vapeurs en correspondance avec ce chemin de fer.

A. W. BELL,
Pour les requérants.

Ottawa, 6 décembre 1879. 5—2

AVIS PUBLIC.

AVIS est par le present donné que l'on s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir la passation d'un acte incorporant la Compagnie du Grand Télegraphe Occidental, et conférant à la dite compagnie le droit d'incorporation avec pouvoir de construire, louer et acheter des lignes et de faire affaires dans les provinces de Manitoba, de la Colombie-Britannique et d'Ontario, ainsi que dans le district de Kewatin, dans les territoires du Nord Ouest et ailleurs; et aussi avec pouvoir de se fusionner avec toute autre compagnie ou compagnies.

C. ACTON BURROWS,
Pour les requérants.

Winnipeg, 3 décembre 1879.

AVIS.

AVIS public est donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Manitoba à sa prochaine session pour en obtenir un acte pour incorporer une compagnie pour construire, maintenir exploiter un chemin de fer ou de bois à une ou deux voies dans et le long des rues de la Ville de Winnipeg et ses environs, et de prendre et transporter des voyageurs et du fret sur tel chemin de fer par le moyen d'animaux, de la vapeur, de l'électricité ou autrement, avec pouvoir de se servir des rues susdites suivant qu'il sera nécessaire pour les fins susdites de passage de la voie et de son exploitation.

Winnipeg, ce 17e décembre 1879.

ROSS, ROSS & KILLAM
Solliciteurs pour les Requerants.

AVIS

AVIS public est par le présent donné que demande sera faite à la Legislature de la Province de Manitoba à sa prochaine session pour en obtenir un acte pour incorporer une societe pour la fabrication du gaz d'eclairage dans aucune partie de Manitoba, avec pouvoirs de poser des tuyaux le long des chemins publics ou rues pour la distribution de tel gaz, de renouveler ou reparer tels tuyaux, et aussi pour fournir de la lumière par electricite avec pouvoirs de poser des tuyaux ou des fils le long des chemins publics ou rues pour la distribution de tel gaz, et pour maintenir, reparer ou remplacer tels tuyaux.

Winnipeg, ce 17e decembre 1879.

ROSS, ROSS & KILLAM,
Solliciteurs pour les requérants.



LE "METIS."

Samedi, 7 Fevrier 1880.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Premiere Session du Quatrieme Parlement.

L'Orateur prend son siége à 3 heures.

AVIS DE MOTION.

L'hon Procureur Général Walker donne avis qu'il introduira les mesures suivantes :

1. Acte concernant les plaidoyers interlocutoires.

2. Acte concernant les Municipalités.

3. Acte concernant les listes des Voteurs.

4. Acte pour amender le chap. 17 42 Vict.

DEBAT SUR L'ADRESSE.

M. Nash, député d'Emerson, propose, secondé par M. Kittson, député de Ste. Agathe :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, remerciant Son Excellence du gracieux discours prononcé à l'ouverture de la session.

Il (M. Nash) félicite le gouvernement sur le programme contenu dans le discours du Trône. Puis, après avoir passé en revue les mesures promises, l'hon membre termine en exprimant l'espoir que le gouvernement fera tout en son pouvoir pour assurer à la Province toute la prospérité désirable.

M. Kittson sait que l'important devoir de seconder l'adresse, en réponse au discours du Trône aurait dû être rempli par un membre plus ancien en expérience, plus ancien en politique et surtout plus ancien dans la pratique de l'art oratoire ; néanmoins comme il a entrepris cette tache, il s'en acquitte avec d'autant plus de plaisir, qu'il peut le faire dans sa langue maternelle—la langue française. Et de plus, vu qu'il lui est permis de le faire en présence de membres, qui pour la plus part comprennent bien cette langue Comme il vient de le dire, il seconde la proposition avec plaisir ; mais il veut qu'il soit bien compris, qu'il n'entend pas par là, s'engager à appuyer toutes les mesures énumérées dans le discours du Trône ; il se réserve le droit de juger les mesures d'après leur mérite, et même de les opposer, si d'après lui, elles sont contraire aux intérêts de ses électeurs. Il n'entend pas non plus s'engager à soutenir la présente administration, néanmoins il le fera si ses mesures sont justes et équitables, et aussi longtemps qu'il aura la certitude que le gouvernement a en vue le bien être et la prospérité de notre jeune Province ; mais non autrement.

Tout en concourant, avec son Excellence le Lieutenant Gouverneur, sur la prospérité générale de la Province, et sur l'abondante récolte qui a couronné les travaux de nos cultivateurs, il regrette néanmoins que les grandes pluies et la grêle aient dans plusieurs localités, endommagé aussi notablement les récoltes. Le degré d'attention que la Province de Manitoba et les territoires du Nord Ouest, attirent de la mère patrie, et le succès qui a couronné l'Exposition de nos produits agricoles à Ottawa, l'automne dernier, doivent nous persuader qu'avant longtemps nos riches et fertiles prairies procureront des établissements à des milliers d'emigrants ; non seulement des anciennes Provinces, mais aussi, du surplus de la population de la Grande Bretagne et d'Irlande.

Nous devons remarquer avec plaisir, les bons résultats que produit déjà la connaissance de la Province de Manitoba, répandus par les commissaires Britanniques et les délégués des fermiers de ce pays. Ces délégués vinrent à Manitoba, afin de s'assurer par eux même des avantages offerts aux cultivateurs par les Provinces du Canada ; mais surtout par notre Province ; ils vinrent, admirèrent et retournèrent dans leur pays enchantés de la richesse et de la fertilité de notre sol. Partout sur leur route, ou l'occasion se présente il louèrent la Province de Manitoba. Plus tard, dans leur rapport à ceux qui les avaient envoyés, ils ont surtout recommandé notre Province comme le meilleur champ d'Emigration. Aussi il (M. Kittson) ne doute pas, que ce rapport sera propre à induire des milliers d'émigrants, à profiter des immenses avantages offerts à cette classe des sujets de Sa Majesté. Quant aux félicitations sur le succès de la délégation du Conseil Exécutif en 1879, il croit, que l'honneur n'en est pas dû seulement à cette délégation ; mais en grande partie à celle de 1870 qui avait à cette époque obtenu de feu Sir George Etienne Cartier et de Sir John A. McDonald, la promesse que des bâtisses du Parlement, un hotel du gouvernement, un asile d'aliénés et un hopital seraient construits aux frais du gouvernement fédéral. Toute fois la délégation de 1879 doit avoir sa part de félicitation néanmoins il ne faut pas oublier de louer le gouvernement d'Ottawa d'avoir renouvelé une promesse que l'on croyait avoir été oubliée.

Il passe ensuite en revue quelques unes des mesures émanées dans le discours du Trône Parmi les questions les plus importantes qui se présente sont la formation des Comtés en Municipalités et la loi des pâturages. Ces mesures ne lui paraissent pas calculées à servir les intérêts d'une grande partie de la Province. Dans plusieurs endroits, le pays n'est pas assez habité, pour subir les taxes que ces municipalités occasionneront. Il faudra imposer des taxes élevées et il est necessaire que plus on pourra retarder l'imposition de taxes le mieux en sera dans l'intérêt général du pays, à moins que cette loi ne soit d'une toute autre nature que celle présumée, il (M. Kittson) se considérera forcé de l'opposer car, il a toujours eu pour principe de s'opposer à telle loi, du moment qu'elle est obligatoire. La loi du pâturage peut être avantageuse dans certains endroits mais dans son comté elle n'est pas acceptable. Il appuira un acte de drainage et il espère que cette loi sera préparée de manière à servir aux besoins du pays. Cette mesure est importante à toute la Province ; car tant que nos terres basses ne seront pas égouttés nous n'aurons jamais de chemins convenables. Il ne craint pas de dire, que si toutes les dépenses faites sur les chemins publics, depuis que la Province forme partie de la confédération, avaient été faites pour égouter le pays, nos terres basses ne seraient, asséchées, des milliers de lots seraient aujourd'hui établis et nos chemins ne seraient pas dans l'état où ils sont à présent. Une mesure pour la compilation des listes électorales d'après un système plus économique recevra de sa part un appui cordial. Il sait pas expérience que la loi en force est des plus dispendieuse. Il faut avoir été soi même énumérateur pour se faire une idée des dépenses nécessaires pour remplir fidèlement les obligations que la loi actuelle prescrit à tout énumérateur. Il est heureux d'apprendre que le gouvernement se propose de soumettre bientot les comptes publics à cette chambre.

En terminant, il croit devoir dire qu'il espère que toutes les mesures qui seront soumises, seront considérées avec un esprit de patriotisme et que ces divisions de nationalité, toujours malheureuses, ne se renouvelleront plus dans cette chambre Il espère aussi que chacun des membres travaillera dans les intérêts du peuple qu'il représente.

M. Scott après avoir passé en revue les divers changements survenus dans le gouvernement depuis la dernière session, déclare qu'il est heureux de voir enfin l'harmonie rétablie entre les deux sections de la population. Il trouve le programme du gouvernement très restreint cependant il approuve presque toutes les mesures annoncées dans le discours du Trône et il promet de contribuer à aider à perfectionner les lois proposées.

La motion est alors votée unanimement.

L'hon. M. Norquay propose, secondé par l'hon. M. Girard,

Qu'un comité composé des Hon. MM. Norquay, Walker et Girard et MM. Scott, Hay, Sutherland, Cowan, LaRivière et le moteur et secondeur de l'adresse, soit nommé pour préparer une adresse en réponse au discours du Trône, conformément à la résolution qui vient d'être votée. Adopté.

Le comité, après s'être retiré, revient avec l'adresse préparée qui est lue par le greffier et adoptée.

Un comité composé des Hon. MM. Norquay, Girard et Walker est chargé de présenter l'adresse à Son Excellence.

L'hon. M. Norquay propose, secondé par l'hon. M. Girard, qu'un comité composé des Hon. MM. Norquay, Girard, Walker et Brown et de MM. Scott, LaRivière, Cowan, Nash, Ross et Sutherland soit nommé pour préparer la liste des membres qui devront former les comités permanents.

Et la chambre s'ajourne à lundi.

LE COMMERCE DE MANITOBA.

La *Gazette* de Montréal publie une correspondance signée par un commerçant de Winnipeg, qui se plaint vivement du service du fret sur les chemins de fer américains. Depuis l'établissement du tarif protecteur, les négociants importateurs de Manitoba ont commencé à faire leurs commandes à Montréal et à Toronto, au lieu d'acheter comme par le passé à Saint-Paul ou Chicago. Ils font venir les marchandises en transit par les voies américaines et evitent ainsi les droits de douane. Mais ils ont à se plaindre de la lenteur avec laquelle ils sont servis.

Ainsi, le correspondant de la *Gazette* rapporte que les articles commandés à Montréal en novembre dernier et expédiés aussitôt, en transit, ne sont parvenus à Winnipeg qu'en janvier, tandis que les trains de passagers font le trajet en moins de quatre jours. Les chars qui transportaient ces articles furent retenus pendant tout ce temps sur les lignes américaines. Il s'en suit que beaucoup de marchands de Manitoba ont recommencé à acheter à St. Paul. Ils ont ainsi les droits à payer, c'est vrai, mais ils sont servis promptement, et y trouvent plus d'avantages.

Le correspondant signale cet état de choses à la chambre de commerce de Montréal, et suggère aux exportateurs de s'organiser pour avoir, au moins une fois par semaine, un train direct de fret, entre la métropole canadienne et la station de Saint-Boniface

Il serait inutile d'insister sur l'importance pour le commerce montréalais de conserver le marché du Nord Ouest que la protection lui a ouvert. La chambre de commerce comprend assez ses intérêts sans doute pour s'efforcer de remédier au danger qui résulte du système de transport actuel. Il serait à désirer qu'un service régulier et bien organisé s'établisse au plus tôt entre nos grandes villes et la Province de Manitoba. Si on néglige de mettre à profit les moyens que nous fournit présentement le tarif protecteur, le commerce reprendra la direction des Etats-Unis, et il nous sera beaucoup plus difficile de l'en détourner la seconde fois

L'honorable M P. Mitchell insiste particulièrement sur cette question dans une brochure qu'il vient de publier au sujet du Nord-Ouest. Il constate que le commerce de Saint-Paul est en ralations continuelles avec la province de Manitoba, mais que ces relations ont beaucoup diminué depuis un an, par suite de l'élévation des droits. De l'aveu même des commerçants américains, la protection leur a enlevé le contrôle du marché de Winnipeg qu'ils monopolisaient presque. Aussi font-ils des efforts désespérés pour reprendre les avantages que leur a fait perdre la politique du nouveau gouvernement conservateur, et ce sentiment de jalousie contre nos commerçants n'est peut être pas étranger aux entraves que rencontre le commerce de transit entre Montréal et Winnipeg, et que dénonce le correspondant de la *Gazette*.

ELECTION DES COMMISSAIRES D'ECOLE.

L'élection des Commissaires d'Ecole à eu lieu lundi dernier, dans chacun des arrondissements scolaires. Voici les noms de ceux qui ont été élus dans les arrondissements suivants :

ST. BONIFACE.

MM. François Gingras et Abraham St. Mars.

ST. BONIFACE SUD.

M. Victor Mager.

LORETTE OUEST.

M. Romain Lagimodière, sen.

RIVIERE SALLE (BAIE ST. PAUL.)

M. Olivier Paul.

BAIE ST. PAUL EST.

M. David Touroud.

DEUX PETITES POINTES.

M. Joseph Dupas.

ST. FRANCOIS XAVIER OUEST.

M. Michel Patenaude.

ST. VITAL.

MM. Joseph Riel et Charles Nault.

ST. NORBERT, NO. 1.

M. Léon Carrière.

ST. NORBERT, NO. 2.

M. Antoine Vermette.

ST. NORBERT, NO. 3.

M. Elie Trottier.

ST PIERRE SUD (Rivière aux Rats)

M. Thomas Bruneau

STE. ANNE EST.

MM. Pierre St. Jacques et J. Klyne

STE ANNE OUEST.

M. Pierre Curtaz.

ST. CHARLES.

MM Joseph Turcotte et James Isbister.

BAIE ST. PAUL OUEST.

MM. François LaRivière et Paul Lafrance.

ACADEMIE STE. MARIE DE WINNIPEG.

Les examens des élèves de cette excellente institution, sous la direction des Revdes. Sœurs des SS.N.N. de Jesus et Marie, se sont terminés jeudi après-midi, après deux jours de durée Ces examens ont été des plus brillants, et les succès obtenus par les élèves ont émerveillé tous ceux qui ont eu l'avantage d'y assister. M. le Surintendant des écoles Catholiques les Rev. Pères Lavoie et Joyce et le Rev. Messire Cherrier assistèrent à la clôture. Mgr. l'Archevêque de St. Boniface, ainsi que plusieurs membres du clergé et quelques citoyens marquants, étaient présents le premier jour.

SOCIETE DE COLONISATION DE MANITOBA.

A une réunion des membres de la Société de Colonisation de Manitoba tenue mardi, le 3 février, les Messieurs suivants ont été élus officiers pour l'année courante :

Président, l'Hon. Joseph Royal, M. P.

1er Vice Président, M. P. H. Prince

2nd Vice Président, M. Antoine Lussier.

Secrétaire correspondent, M. Geo. Roy.

Secrétaire archiviste, M. J. C. S Royal.

Trésorier, M George Couture.

Visiteurs, MM. Camille Mulon, Zotique Lavoie et Joseph Ste. Marie

DIRECTEURS.

MM. A. A C. LaRivière, M.P.P., Alexandre Kittson, M P P., Dr. Théogène Fafard Alexis F. Dagagné, Edmond Marcoux, L. J. Arthur Lévèque et Maxime Rocan.

INFORMATIONS

—Il y a diner officiel à l'Hotel du Gouvernement lundi prochain.

—La session va se terminer la semaine prochaine.

—Les chambres Fédérales s'ouvrent le 12 de ce mois.

—On dit que M. Joseph Ryan député de Marquette doit se retirer de la politique après la prochaine session.

—Nos lecteurs liront sans doute avec beaucoup d'intérêt l'excellent discours prononcé par M. Alexandre Kittson à l'ouverture de la session.

—M. le Dr. Fafard a acheté la propriété de M H. Granger, située au coin des rues Dumoulin et St. Joseph, à St. Boniface.

L'Orateur de l'Assemblée Législative a donné mardi dernier, un très bon diner aux députés. Il y a eu farce discours et on y a bu d'excellents vins.

—Les membres des Communes et M. le Sénateur Sutherland sont partis pour Ottawa. Seul l'Hon. M Girard est forcé d'attendre la fin de la session locale avant de pouvoir partir.

—L'hon. Joseph Royal, Député du Comté de Provencher, aux Communes du Canada, est parti, mardi dernier, pour la province de Québec. On dit que l'hon. membre proposera l'adresse en réponse du discours du Trône.

—Il y a encore beaucoup d'irrégularité dans l'arrivée et le depart des convois du chemin de fer venant

au sud. Les tempêtes de neiges sont fréquentes dans le Minnesota, et la circulation sur les voies ferrées y est très difficile.

—Les deux mesures les plus importantes de la session sont celle de l'organisation de la Province en Municipalités et celle sur le drainage. Il est excessivement malheureux de voir des lois aussi importantes préparées avec aussi peu de soin par le gouvernement, surtout lorsqu'elles doivent amener à une taxe directe et être compulsoire.

MGR FABRE A MONTPELLIER.

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse*, de Montpellier :—"L'audience donnée, au clergé de Montpellier par Mgr l'Evêque, à l'occasion du jour de l'an, empruntait, cette année, un charme de plus à la présence de Mgr. Fabre, evêque de Montréal. Nous voudrions pouvoir dire en quel langage ému et relevé M l'archidiacre Segondy a exprimé tous les sentiments qui animent le clergé envers Mgr notre évêque, et avec quel à propos il a félicité ensuite le prélat étranger qui venait si sympathiquement, embellir, cette fête de famille Dans sa réponse à M. le Vicaire-Général, Mgr l'Evêque, après avoir donné à son clergé les conseils que la situation inspire à la sollicitude pastorale, s'est félicité d'avoir à nous présenter à son illustre visiteur. Sa Grandeur etait visiblement heureuse de nous apprendre que, rattaché a la partie française par son titre de Canadien, Mgr Fabre a de plus des liens sacrés d'origine avec la ville de Montpellier Pour resserrer encore cette union du sympathique prélat avec la cité qui renferme les cendres de ses ancêtres, Mgr l'Evêque a nommé Mgr Fabre chanoine d'honneur de la basilique cathédrale de Montpellier

Mgr de Montréal a répondu avec une simplicité pleine de charme aux paroles de Monseigneur et de M. l'archidiacre. Sa Grandeur nous a vivement intéressé en parlant du Canada, de sa fidélité aux bonnes traditions et à l'esprit antique de la mère patrie. Elle nous a parlé aussi du bien que les prêtres français jetés en Amérique par la tempête de 92 y avaient opéré. Nous avons été émus surtout d'entendre dire au vénéré prélat que ses ancêtres appartenaient à la paroisse de Notre-Dame des Tables, que son bisaïeul y a été baptisé et que c'était de Montpellier que sa famille était partie, en 1750, pour aller s'établir au Canada. Avec la grâce la plus aimable, Mgr Fabre nous a dit ensuite qu'il voulait honorer le Chapitre de sa cathédrale en créant à son tour, pour la première fois, un chanoine d'honneur, et que son choix se portait naturellement sur Mgr l'evêque de Montpellier.

Que nos vœux accompagnent dans son diocèse lointain, l'illustre fils de la France et de Montpellier. Entre des cœurs veritablement français, l'Océan lui-même, comme l'a si bien dit Mgr de Cabrières, ne saurait etablir de distance.

NOUVELLES CANADIENNES.

L'Union Allet a demandé au général de Charrette de vouloir bien assister à la grande fête nationale du 24 juin prochain à Quebec. L'on sait que ce général était commandant des Zouaves Canadiens à Rome.

—

Dans une lettre en date du 15 courant adressée de Paris à un monsieur de l'Evêché de Montréal Sa Grandeur Monseigneur Fabre annonce qu'elle devait prendre le stamer *Celtic*, le 29, en route pour New-York.

—

Les Zouaves Pontificaux Canadiens se proposent de convoquer à Québec une reunion génerale, pour le jour de la St. Jean-Baptiste. Ils ont l'intention d'inviter le colonel De Charette, leur ex-commandant, à se joindre à eux pour celébrer la grande fête nationale.

—

Il paraît que M. Rowe d'Ottawa a vendu au Dr Shultz, M. P., la magnifique maison qu'il occupait sur la rue Albert, moyennant $15 000 qui auraient été payées par l'acquisition du matériel du *Times* de Winnipeg, lequel appartenait au député de Lisgar.

—

Le gouvernement a dépensé, en 1879, $198,000 pour les travaux publics. Depuis la confédération la somme dépensée en travaux publics a été de $3,855,000 dont pas moins $80 000 pour les réparations faites aux édifices du parlement. La prison centrale a couté $520 000, l'asile de London, $594,000 et le collége agricole, $175,000. Plus de $400,000 ont été dépensées sur le territoire de Muskoka, dans le but d'y favoriser la colonisation.

—

Lundi dernier à Ottawa, on conduisait au cimetière un individu qu'on croyait être mort de la variole. Pendant le trajet, ceux qui faisaient partie du convoie funèbre crurent entendre du bruit à l'intérieur du cercueil Qu'on juge de l'etonnement des assistants, lorsqu'après avoir enlevé le couvercle, ils entendirent le prétendu mort leur demander où ils le conduisaient. On rebroussa chemin et le défunt étant entré en pleine convalescence, la cérémonie de son inhumation a été remise à une date indéterminée.

—

On écrit de St. Paul, Minnesota :

"Le premier de l'an un grand nombre de canadiens de cette ville se réunissaient pour aller présenter leurs hommages et leurs meilleurs souhaits à notre vénéré curé, le Rév. M. A. Payette. En même temps qu'une adresse appropriée à la circonstance et exprimant les plus beaux sentiments, quelques cadeaux lui étaient présentés, entre autres deux vingt piastres en or, etc, en signe de reconnaissance pour ses services remarquables Le tout fut présenté au nom de la paroisse St. Louis Par Mr Odilon Berthiaume, canadien distingué de St. Paul, inventeur d'une charrue perfectionnée, actionnaire et gérant de la celébre manufacture dite "St. Paul Plough Works" qui emploie des centaines d'ouvriers.

—

Le plus jeune membre de la chambre des communes est M. Bergeron député de Beauharnois, il est âgé de 25 ans et le doyen est M. J. B. Mongenais député de Vaudreuil qui dépasse 76 ans. On compte dans la députation nationale 166 hommes mariés, 14 veufs, 26 célibataires. Quant aux diverses occupations des députés on fait la division suivante :—Cultivateurs, 34 ; architectes, 1 ; avocats, 52 ; constructeurs, 9 ; ingénieurs civils, 2 ; agents et courtiers 1 ; journalistes et éditeurs 10 ; marchands de bois et propriétaires de moulins, 15 ; manufacturiers et brasseurs 7 ; marchands et commerçants 50 ; notaires 5 ; medecins 18 ; speculateurs et bourgeois 7 ; sans aucun genre d'occupation 15.

On trouve dans la députation 10 américains, 1 danois, 16 anglo-canadiens ou descendants des *loyalistes*, 42 anglais, 54 canadiens-français, 4 allemands, 36 irlandais, 42 écossais, 1 suisse. 29 ou près des deux tiers ont moins de 50 ans 46 sont au-dessous de 40 ans.

—

La partie de la ville de Québec qui se trouve au pied du roc sur lequel la citadelle est construite est en ce moment exposée à des dangers sérieux, par suite de veritables avalanches qui tombent ou menacent de tomber de cette montagne. Beaucoup d'habitants ont quitté leurs maisons Il y a quelques jours, la maison de Michael Hocks dans la rue Champlain, a été frappée par une avalanche qui a brisé les portes, les fenêtres les cloisons et les meubles ; la maison n'a été sauvée d'une destruction complète que par les fenêtres qui sont sur le derrière, et qui ont livré passage à l'avanche. Les habitants se trouvaient heureusement au deuxième étage. La rue est en cet endroit fermée par un bloc de neige d'une hauteur de 20 pieds.

Dans la même soirée, trois enfants de 8 ans, qui patinaient dans la rue Vallier, ont été recouverts de 12 pieds de neige. Lorsque, grâce à des efforts immédiats et multipliés, on a pu retrouvé les petits malheureux ils étaient sans connaissance, et leur pouls avait noirci. Des soins intelligents les ont fait revenir et ils seront sauvés. On se souvient qu'au mois de mars 1875 de semblables avalanches ont été signalées, lesquelles ont détruit trois maisons, et causé la mort de six personnes.

ECONOMIE RURALE.

SOINS DES INSTRUMENTS ARATOIRES.

On regarde généralement les cultivateurs comme des gens économes et ils le sont en effet ; d'ordinaire ils ne dépensent point leur argent pour des choses dont ils n'ont pas absolument besoin ; mais cependant il y en a parmi eux qui n'ont pas soin de leurs instruments aratoires.

Dans la saison actuelle, il n'est pas rare de voir dans le voisinage de la grange ou des écuries, des charrettes des herses, même des charrues, etc. exposées au dehors à la pluie, au soleil ; c'est là une économie mal entendue, c'est là une prodigalité qui ne trouve son excuse que dans la négligence Tous ces instruments sont ordinairement composés de bois et les différents morceaux sont joints par mortoises et tenons. Lorsque les joints sont exposés à la pluie au soleil, ils ne tardent pas à pourrir, et l'instrument qui a dû coûter cher se détériore vite. Une charrue en fer se rouille complètement

Un bon cultivateur a toujours le versoir de ses charrues clair et luisant ; pour cela il faut qu'elles soient à l'abri dans un endroit sec.

Il devrait y avoir dans chaque ferme une petite remise dans laquelle les instruments se conserveraient parfaitement De cette façon la durée de ces instruments serait plus longue, car ce n'est pas l'usage de ces instruments qui oblige à les renouveler souvent, mais leur exposition aux intempéries des saisons lorsqu'on ne s'en sert, surtout à l'automne et pendant l'hiver.

Chaque cultivateur devrait donc agrandir sa remise à voiture, ou en bâtir une exprès. Cette construction peut être faite à peu de frais. L'essentiel, c'est du logement et une bonne couverture. Ce logement durera longtemps, s'il est bien fait.

—*Gazette des Campagnes*

VARIETES.

Un ivrogne rentre chez lui et gagne son lit ne titubant. Sa ménogère le déshabille et l'aide à se cocher.

—As-tu besoin de quelque chose mon ami ? lui demande-t-elle doucement.

—Tu me reveillera quand j'aurai soif.

∴

Hier, un petit garçon se promenant avec sa mère reçoit à travers la figure une avalanche de suie rabattue par le vent d'une cheminée voisine,

—Tiens, s'écrie t-il étonné, de la neige nègre ?

∴

Marie ces pantalons n'ont pas encore été raccommodés ! remarquait l'autre jour M. X... en s'habillant à la hâte.

—Non, je sais, répond la femme, et je n'ai pas le temps de leur poser une pièce aujourd'hui : je suis tellement occupée que...

—C'est bon, c'est bon !........ Maidonne moi la pièce alors, que je l'emporte avec moi. Je ne veux pas laisser croire au monde que si je porte des pantalons troués, c'est parce que je n'ai pas le moyen d'avoir l'étoffe pour les raccomoder.

∴

NÈGRES CHASSEURS D'HOMMES.—Les récentes découvertes de nos voyageurs dans cett Afrique mysterieuse vont nous faire faire parait-il de singulières connaissances.

Voici d'abord des policiers du sultan Amron, souverain du Nuppé, que nous présente le comte de Sémelle, de retour de ce pays fortuné :

Ces honnêtes fonctionaires sont tous des naturels de l'Haoussa, contrée qui s'étend au sud du lac Tchad.

Divisés par groupes de six, ils parcourent à cheval les diverses parties de l'empire pour arrêter les voleurs.

Ceux ci, une fois pincés, sont amenés devant le tribunal du sultan, lequel "opère luimême."

Pour la première fois, on coupe le poignet au délinquant et ainsi mutilé on le proméne par toute le pays pour la rédicive on lui crève un œil et pour la trosième fois, on lui coupe a tête ; c'est simple comme bon jour.

Mais les agents de police d'Amron ont encore une autre mission ; celle-ci purement hygiénique.

Dans les contrees qu'ils parcourent, contrées où la lèpre fait d'affreux ravages ils cherchent les gens atteints de ce mal ou quelque autre affection contagieuse.

Aussitôt qu'on leur a signalé quelqu'un de ces pauvres diables, ils l'arrêtent, le tuent, le font rôtir et le mangent.

Societe de Colonisation.

Il y aura assemblée des nouveaux officiers pour l'annee courante dimanche 8 février, à 1 heure p m chez M. P. H Prince.

Par Ordre

J. C. S. ROYAL,
Sec. Archiviste.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'on fera application au prochain parlement du Canada, à sa prochaine session pour obtenir un Acte incorporant une Compagnie avec pouvoir de construire un chemin de fer qui sera connu comme le chemin de fer de la Grande Vallee et Souris à partir d'un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien à une distance d'a peu près 120 miles à l'Ouest de la Cite de Winnipeg et au Sud Ouest jusqu'à un point sur la Rivière Souris connu sous le nom de la Roche Percée.

JOS. RIOPELLE,

Ottawa 23 Janvier 1880.

Demandes de Licences.

Grocerie—H. E Dorval Baie St. Paul.
Hotel—O'Connor & Chadwick, St James.

JOHN FRASER,
C L C

Winnipeg 4 Février 1880.

DEMANDES DE LICENCES

Winnipeg transférées Ovens & Emes Norfolk House
" " Z. Laporte Commercial Hotel.
" " James Naismiht St. Lawrance Hotel.

Pour la Province,—W. B. Robertson Epicier, West Lynn.

Martin L West, transférées au Portage la Prairie, John Wittich

Niverville, O'Connor & Chadwick, St. James, Solomon Johns.

Nelsonville, Archibald McDonald, Westbourne.

A. Goldstein, St. François Xavier

JOHN FRASER,
P. C. L

Winnipeg, 28 Jan, 1880. 2f.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que le maire et le conseil de la cite de Winnipeg s'adresseront au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir la passation d'un acte qui autorise le dit maire et le dit conseil de la cite de Winnipeg, à construire, entretenir et exploiter un pont pour chemin de fer, ainsi que pour le trafic et les passagers, en general, sur la rivière Rouge, à partir d'un point situe dans les limites de la cité de Winnipeg jusqu'à un point situe de l'autre côte de la rivière Rouge avec pouvoir de percevoir des peages sur le dit pont pour le trafic ordinaire, à des taux n'excédant pas les suivants :

Piétons, chaque passage, deux centins.

Cavalier, avec cheval ou mule, chaque passage, six centins

Animaux libres, par tête, excepté les moutons, cochons et poulains du printemps suivant la mère, cinq centins

Moutons et cochons, par tête, deux centins.

Charrette, voiture, wagon, sleigh, et autre vehicule traine par un animal, chaque passage, douze centins et demi.

Charrette, voiture, wagon, sleigh ou autre vehicule traine par deux ou plusieurs animaux, chaque passage, vingt centins

Les taux ci-dessus s'appliquent aussi aux charges *bona fide* de chaque vehicule.

La hauteur des arches du pont ne sera pas de moins de vingt-cinq pieds au-dessus du plus bas niveau de l'eau, et la distance entre les culees, de pas moins de deux cents pieds ; il devra être aussi fait un pont tournant de pas moins de quarante pieds de largeur, lorsqu'il sera ouvert.

Les plans et devis du dit pont seront sujets à l'approbation du Gouveneur-Général en Conseil.

JOHN F. BAIN,
Sollicitcur

Winnipeg, 6 decembre, 1879. 24-9

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE

DE LA

SCIEROUGE

GRANDE RUE,

WINNIPEG

Mulholland Freres,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Vernis à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Pièges,
Huiles,	Fil de laiton
Térebentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Colliers à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb,
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bêches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poëles de cuisine,	Poëles de salon,
Poëles,	Poëles à charbon,

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très-raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudrouné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 2mx.

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU DR. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boîte $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1aa

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEUTES,

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.



Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

—(o)—

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

—o—

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge,

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1m

HURRAH !

Enfin nous avons un magasin nouveau à

ST BONIFACE,

Qui devra être le plus encouragé parce que les articles qui sont offerts en vente par le soussigné sont à meilleur marché que dans toute autre maison de commerce à St Boniface.

George Couture.

M Couture invite respectueusement ses amis et le public en général d'aller lui faire visite afin de se convaincre par eux mêmes de la bonne qualité et du bon marché de ses marchandises.

ATTENTION

St Boniface, 7 Août 1879



VENTE PAR ENCAN

DES PERMIS DE COUPE DE BOIS.

(LEASES OF TIMBER LIMITS)

UNE vente par encan de Permis de Coupe de Bois dans dix neuf Limites situées sur le Lac Winnipegoosis et la rivière La Poule d'Eau, dans les Territoires du Nord Ouest, aura lieu au Bureau des Terres à Winnipeg le 1er Septembre 1879. La coupe de Bois sera vendue sujette aux conditions exprimées dans l'Acte refondu des Terres de la Puissance. L'enchère se fera à vint piastre, par mille carré, et la vente se fera au plus haut enchérisseur.

Pour plans, descriptions et conditions de vente, tout autre enseignement et s'adresser au Bureau des Terres à Ottawa ou à l'Agent des Terres à Winnipeg.

Par Ordre

J. S. DENNIS
Député Ministre de l'Intérieur.

Dépt. de l'Intérieur Ottawa, 17 Juillet, 1879.

BEATTY

BEATTY'S PIANOS
ORGANS,
WASHINGTON,
NEW JERSEY.

ORGANS, BEATTY PIANOS

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir: il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres empâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douleureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à coup sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été guéris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877 A.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.



LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

—:o:—

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considerables que n'importe quelle autre macnine, et le prix en réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort,

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la necessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtes quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côté de l'aiguille

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualite et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent rembourse si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les temoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage, —conditions liberales, circulaires, etc., —s'adresser :

"FAMILY" SEWING MACHINE
775 BROADWAY, NEW YORK.

6 Oct. 1879—18 f.

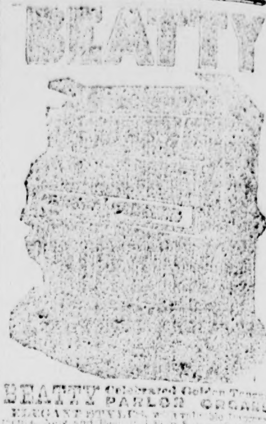
ANIMAUX PERDUS

A ST. BONIFACE.

Perdus à St Boniface deux animaux marques sur la corne gauche T ; aussi un jeune bœuf rouge marque sur l'oreille B M aussi un roan de trois ans.

La personne qui ramènera aucun de ces animaux recevra trois piastres par tête de recomsense de MM Bonnick et McCormick bouchers à St Boniface.

St Boniface 2 dec 1879



BEATTY'S Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS

DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. A.

SIGN PAINTERS

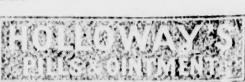


Ce Grand Remède est au ... des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sa... et agissent avec la plus grande effi... sur.

Le Foie, l'Estomac, les Re...

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont ... mandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement ... ces pour toutes les maladies des ... n'importe l'âge ; et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.



Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBE, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec ... il guerit le MAL de GORGE, ... les Toux et même l'ASTHME ... Enflures Glandulaires, Abcès, ... hemorrhoïdes, Fistules,

La Goutte, le Rhumatisme,

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, ils n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. ... toute contre-façon dans les Possessions Anglaise de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites. Si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification.

St. Boniface 16 Oct. 1879 1s